



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : TRAITE GENERAL DE DÉCISION N° AU-18-167**  
**REPRESENTATION AVEC LA SOCIETE DES EN DATE DU 08 JUIN 2018**  
**AUTEURS ET COMPOSITEURS**  
**DRAMATIQUES (SACD)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la SACD, représentée par Monsieur Pascal Rogard, dont le siège social est situé 11 bis, rue Ballu – 75 009 Paris – pour déterminer les conditions, notamment pécuniaires, dans lesquelles la Ville peut représenter sous forme de spectacle vivants les œuvres du répertoire de la SACD ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la SACD, représentée par Monsieur Pascal Rogard, dont le siège social est situé 11 bis, rue Ballu – 75 009 Paris – un traité général de représentation pour déterminer les conditions, notamment pécuniaires, dans lesquelles la Ville peut représenter sous forme de spectacle vivants les œuvres du répertoire de la SACD.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de  
la culture et du tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**